

DOC. PARLEMENTAIRE No 35b

39. Il recommande que le programme d'instruction soit révisé et que l'on consacre plus de temps aux exercices et aux manœuvres de compagnies. D'après le programme d'instruction aux camps adopté en 1910, une demi-journée seulement sur tout le temps disponible est maintenant consacrée aux exercices cérémoniaux de bataillons et le même espace de temps est consacré aux manœuvres de brigades, y compris les exercices cérémoniaux. L'on pourrait peut-être retrancher cela encore, mais cela ne paraît pas excessif. Je dois ajouter que l'inspecteur général n'a vu faire des exercices cérémoniaux d'infanterie qu'à un camp seulement, qu'il se trouva à visiter durant l'après-midi consacré aux exercices de ce genre.

40. Il insiste fortement sur l'importance qu'il y a de donner la plus grande attention à l'instruction des compagnies, qui est, dit-il, la base de tout avancement dans un corps de troupes, et il fait remarquer que les commandants ne se rendent pas compte de cela. J'ai fait les mêmes critiques dans tous mes rapports annuels. Il considère que les instructeurs aux écoles d'infanterie devraient donner plus d'attention à la tactique et consacrer moins de temps aux exercices cérémoniaux qu'ils ne le font actuellement. Il a parfaitement raison, mais il faudrait une constante surveillance pour s'assurer que l'on se conforme strictement aux instructions données à ce sujet.

41. Il dit que le nombre des compagnies de télégraphistes devrait être augmenté. Si je ne me trompe, des mesures dans ce sens ont déjà été prises.

42. Bref, nous suivons déjà le système que Sir John French nous recommande d'adopter et nous pouvons approuver cordialement les réformes qu'il propose.

TERRAINS DE CAMPMENT ET SALLES D'EXERCICES.

43. L'inspecteur général impérial considère que l'établissement du camp de Petawawa est la mesure la plus importante qui ait été prise en vue de préparer les troupes pour la guerre. L'on devrait, dit-il, tirer tout le parti possible de ce camp, étant donné surtout que les autres terrains de campement ont une bien trop faible superficie.

44. Il n'y avait, dit-il, assez de terrain pour l'instruction des troupes à aucun des camps qu'il a visités dans la région orientale du Canada. Il croit cependant que les camps devraient être divisés en sections, qui seraient assignées aux diverses unités. Il insiste sur la nécessité d'avoir de vastes champs de tir.

45. Il dit qu'un très petit nombre de corps urbains ont un espace libre à côté ou à proximité de leurs salles d'exercices pour y faire la manœuvre. C'est ce que j'ai fait remarquer dans mes rapports annuels.

46. Il insiste fortement pour que les corps urbains aillent faire le service annuel au camp, de temps à autre, et il considère que le fait de ne pas aller camper tend à laisser ces corps en arrière des corps ruraux en ce qui concerne l'instruction pratique.

47. L'acquisition de vastes étendues de terrain pour y faire camper les troupes a toujours fait partie de la politique du Conseil de la Milice, et la chose devrait certainement se continuer à l'avenir, pourvu qu'il y aura des fonds disponibles. Il est actuellement question d'acheter des terrains dans la région occidentale du Canada.

COMMANDEMENT ET ETAT-MAJOR.

48. Les observations que fait l'inspecteur général impérial au sujet du commandement et de l'état-major sont d'une nature très importante.

49. Tout d'abord, il dit que l'inspecteur général des troupes canadiennes ne devrait pas faire partie du Conseil de la Milice. Il considère que l'instruction des troupes a souffert du fait que le titulaire actuel siège au Conseil.